

Le naufrage de Maxette Pirbakas

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

3 juillet 2020

Maxette Pirbakas députée guadeloupéenne du Parlement européen a voté le 19 juin contre la résolution déclarant l'esclavage crime contre l'humanité. Le vote s'est soldé par 593 voix pour, 38 abstentions et 34 contre, selon le document officiel du Parlement européen daté du 22 juin. Le texte adopté décrète aussi le 2 décembre, date de la commémoration européenne de ce crime contre l'humanité.

À l'instar de Maxette Pirbakas, tous les députés du Rassemblement national ont voté contre. Une fois l'information diffusée, les réseaux sociaux se sont enflammés. La plupart des messages postés sur Whatsapp ont commenté dans des mots très âpres le vote de Maxette Pirbakas. Plusieurs personnalités d'origine indienne ont signé une tribune publiée sur CCN. S'ils déplorent « l'amalgame » qui conduit à stigmatiser la communauté indienne au travers le vote de Maxette Pirbakas, ils se disent également indignés. Selon eux, « le vote de Maxette Pirbakas est une insulte aux Guadeloupéens, une insulte à l'humanité ». Les signataires expliquent que « l'appartenance politique de Maxette Pirbakas préfigure tous ses votes d'aujourd'hui et de demain ». Rody Tolassy, tenant du Rassemblement national en Guadeloupe a d'abord soutenu la députée. Dans un communiqué daté du 21 juin, il explique : « Ce n'est pas elle qui a voté mais le président de son groupe ». Le lendemain il se rétracte et dit « mesurer l'erreur politique de la députée ». Le lundi 22 juin, Maxette Pirbakas dans un post sur Whatsapp au milieu de propos incohérents, accuse le député réunionnais porteur de la résolution, Younous Omarjee, d'avoir monté contre elle une cabale. Elle se défend d'avoir voté contre l'adoption de la résolution déclarant l'esclavage crime contre l'humanité. « Mon vote c'est l'abstention », affirme-t-elle. Dès le lendemain mardi 22 juin, la section Guadeloupe de la France insoumise dément cette affirmation dans un communiqué de presse. Ils joignent à leur communiqué un document du Parlement européen où le vote de Maxette Pirbakas figure parmi les contres. Le document indique aussi que le vote a lieu sur appel nominatif. Ce qui signifie que Maxette Pirbakas a eu tout le

loisir de voter elle-même et ne pas s'en remettre à son chef de parti. Par ailleurs, les députés européens peuvent changer leur vote, s'ils le souhaitent. Ce changement est pris en compte et figure dans les documents le jour même, s'il intervient avant 18 heures 30. Maxette Pirbakas s'exprime sur Whatsapp le 22 juin. Ce jour-là, elle nie avoir voté contre et affirme qu'elle s'est abstenue. Faux. Le document diffusé par la France insoumise est daté du même jour. Le vote de Maxette Pirbakas figure toujours parmi ceux qui ont voté contre. Nadège Montout de la France insoumise non sans malice, précise que selon le règlement du Parlement européen, elle a encore une semaine pour changer son vote. Va-t-elle le faire ? Va-t-elle obéir à son parti ou privilégier sa conscience personnelle ? Sera-t-elle libre de ce choix ? Un vrai sujet qui prolonge le débat.

« DISSIDENTS » : LE TROU DE MÉMOIRE DE LA FONDATION

C'est Keyza Nubret vice-présidente du Crefom (Conseil représentatif des Français d'Outre-mer) qui s'est étonnée le 19 juin de voir la Fondation pour la mémoire de l'esclavage consacrer deux tweets à la mémoire des tirailleurs sénégalais massacrés par l'armée allemande le 20 juin 1940 à Chasselay, à quelques kilomètres de Lyon. Alors que la même Fondation « oubliait », dans le même temps, de rappeler le rôle des dissidents antillais dans la construction de la France libre. Sur sa page Facebook, elle s'est donc étonné que les dissidents, ces anciens combattants antillais et guyanais de la Seconde guerre mondiale qui furent des « résistants de la première heure » tous « volontaires pour défendre la France contre le régime d'Hitler », « soient encore absents de la mémoire collective française ».

| Titre de gloire

La Fondation a fini par réagir. Ce 24 juin, elle a donc corrigé le tir dans un thread de trois tweets. Où l'on apprend notamment que « le plus célèbre de ces milliers d'Antillais et de Guyanais » oubliés après guerre avant

d'être reconnu en 2009, « s'appelait Frantz Fanon ».

Un autre avait, pour sa part, su anticiper. Stanislas Cazelle, ex-conseiller Outre-mer d'Emmanuel Macron et actuel préfet de Martinique avait en effet rappelé dès le 6 juin, dans une longue note sur le blog Madintour360.fr, le ralliement à de Gaulle, adopté le 24 juin à la quasi-unanimité par le conseil général de la Martinique, s'opposant ainsi au régime de Vichy représenté par l'amiral Georges Robert. Puis l'engagement dans les forces françaises libres de ceux qui furent qualifiés de dissidents par Vichy avant d'« en faire un titre de gloire en versant leur sang en Afrique, en Italie et en France pour gagner la victoire ».

La signification d'un vote

Pirbakas a tout fait pour figurer sur la liste du Rassemblement national. Certains en se bouchant le nez ont cru voté Maxette seulement.

Maxette Pirbakas a voté contre la résolution du Parlement européen qui inscrit l'esclavage comme crime contre l'humanité. Ses dénégations d'un fait facilement vérifiable ne font que l'enfoncer un peu plus. Dans une théâtralisation grotesque qu'elle met en scène sur Whatsapp, elle fait vibrer la corde émotionnelle. Son mensonge englobe indignation fausse et colère surjouée. La députée européenne suscite réprobation et rejet ? Rien de bien nouveau. Maxette Pirbakas a juste bien appris du mode opératoire de son parti. Le Rassemblement national se nourrit de la haine qu'il dispense et de celle qu'il reçoit. C'est avec ce carburant qu'il avance. Si par extraordinaire Maxette Pirbakas se trouve tout de même affectée par le tollé qu'elle a soulevé, elle en est la première responsable. Elle a tout fait pour figurer sur la liste du Rassemblement national, y compris un croc-en-jambe à celle qui avait déjà été choisie pour y figurer. Elle a cru ensuite qu'elle pouvait à la fois être une élue du Rassemblement national et faire valoir ses origines et son appartenance ethniques. Erreur gravissime. Elle a eu tort également de croire qu'elle avait la capacité en peu de temps de comprendre les rouages et le fonctionnement complexes du Parlement européen. Une institution et un lieu où se disputent des intérêts colossaux agités par des lobbies de toute nature.

| Voter RN

À des degrés divers, d'autres responsables peuvent être interpellés. D'abord les électeurs guadeloupéens qui peuvent se sentir coupables de n'avoir pas voté lors des élections européennes. Même si leur vote comptait pour du beurre, ils auraient pu au moins se consoler de n'être pour rien dans ce naufrage. Une part non négligeable de la communauté indienne a mis elle aussi la main dans l'engrenage. Elle a voté indien. Certains en se bouchant le nez ont cru voté Pirbakas seulement. Non. Ils ont surtout voté Rassemblement national. Enfin, la presse dans son ensemble a traité cette information avec toute la bonhomie du monde. Elle ne s'est jamais interrogée sur la signification d'un tel vote. Un vrai séisme en Guadeloupe. Pour la première fois les Guadeloupéens choisissaient d'élire le représentant d'une idéologie aux antipodes de ce qu'ils sont, et contraire à ses intérêts. Par conséquent, les cris d'orfraies qui ont circulé sur les réseaux sociaux sont *lélé pou gaga vwè*. Rien de plus.